

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-3025

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	4 055 922
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	0	4 055 922
SOLDE	-4 055 922	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à la minoration de 4 055 922 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « Écologie, développement et mobilités durables ».

Cette minoration traduit le gage prévu par l'amendement n° II-1617.

Cet amendement a accru les crédits du programme « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » de ce même montant en AE et en CP, afin de rehausser la dotation de décentralisation allouée à l'Eurométropole de Strasbourg en compensation du transfert par l'Etat du réseau routier national non concédé sur son territoire.